



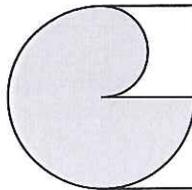
ANNALES 2016

CONCOURS EXTERNE

POUR LE RECRUTEMENT

ADJOINT EDUCATION

**DU CADRE DES PERSONNELS
D'EDUCATION ET DE
SURVEILLANCE DE LA
NOUVELLE-CALEDONIE**



**CONCOURS EXTERNE OUVERT LE 21 MAI 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE NEUF
ADJOINTS D'EDUCATION DU CADRE DES PERSONNELS D'EDUCATION ET DE
SURVEILLANCE DE NOUVELLE-CALEDONIE**



**EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : COMPOSITION SUR UN SUJET D'ORDRE
GENERAL RELATIF A L'EDUCATION**

DUREE : 3 HEURES

COEF : 2

SUJET

Le Projet éducatif de Nouvelle Calédonie veut garantir la réussite de tous les élèves en prenant en compte la « diversité des élèves ».

(Socle commun des connaissances, compétences, valeurs et attitudes, etc.)

En tant qu'Adjoint d'Education, dans votre établissement, que pouvez-vous mettre en place pour « Aider les élèves à garantir cette réussite ».

CONCOURS : EXTERNE

GRADE: ADJOINT D'EDUCATION

CADRE: EDUCATION ET SURVEILLANCE

**EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : COMPOSITION SUR UN SUJET D'ORDRE GENERAL
RELATIF A L'EDUCATION**

DUREE : 3H

COEF : 2

CORRIGE

Le Projet éducatif de Nouvelle Calédonie veut garantir la réussite de tous les élèves en prenant en compte la « diversité des élèves ».

(Socle commun des connaissances, compétences, valeurs et attitudes, etc.)

En tant qu'Adjoint d'Education, dans votre établissement, que pouvez-vous mettre en place pour « Aider les élèves à garantir cette réussite ».

Proposition de correction

Définition du terme « diversité » dans ce contexte.

Argumentation autour de l'avis personnel.

Recherche d'action à mettre en place et des partenaires qui pourraient aider à cette réussite.

Proposition d'évaluation

Plan, orthographe, présentation : 3 Points

Réflexion et argumentation : 15Points

Définition du terme : 2 points

**CONCOURS EXTERNE OUVERT LE 21 MAI 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE NEUF
ADJOINTS D'EDUCATION DU CADRE DES PERSONNELS D'EDUCATION ET DE
SURVEILLANCE DE NOUVELLE-CALEDONIE**

-----«»-----

**EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE : REDCATION D'UNE COURTE NOTE DE
SYNTHESE D'UN DOSSIER PORTANT SUR DES PROBLEMES ECONOMIQUES,
SOCIAUX ET CULTURELS DU MONDE CONTEMPORAIN**

DUREE : 2 HEURES

COEF : 2

SUJET

Ce sujet comprend 19 pages y compris la page de garde.

L'introduction de l'informatique à l'école est un débat qui remonte aux années 70, auquel les collectivités ont très tôt été associées. Le terme générique « informatique » recouvre une multitude de pratiques, où se mêlent des enjeux pédagogiques, bien sûr, mais aussi économiques puisque le numérique est une filière industrielle et servicielle.

A l'aide des documents joints, on vous demande de rédiger une note de synthèse sur les enjeux du numérique à l'école.

Sommaire du dossier

- **ARTICLE 01** Ecole numérique : la France passera-t-elle (enfin) en classe supérieure ?
- **ARTICLE 02** Ecole numérique : d'abord acquérir les fondamentaux
- **ARTICLE 03** Ecole numérique : une volonté de partenariat avec les collectivités territoriales
- **ARTICLE 04** Ecole numérique : les questions à se poser avant d'investir
- **ARTICLE 05** Adapter les tablettes tactiles aux contraintes scolaires
- **ARTICLE 06** Le numérique n'est pas une baguette magique
- **ARTICLE 07** Développement du numérique à l'école : un rapport dénonce le fiasco du plan de Luc Chatel

DOSSIER : Décoder les enjeux du numérique à l'école

Dossier publié à l'adresse <http://www.lagazettedescommunes.com/274496/ecole-numerique-la-france-passera-t-elle-enfin-en-classe-superieure/>

EDUCATION

Ecole numérique : la France passera-t-elle (enfin) en classe supérieure ?

Sophie Maréchal | France | Publié le 25/09/2014 | Mis à jour le 30/09/2014

A la rentrée 2014, le président de la République a affirmé son intention de lancer un plan numérique pour l'école, une annonce dans la continuité du chantier de la refondation de l'école initié depuis décembre 2012. Une nouvelle gouvernance du numérique pour l'éducation se met en place pour une meilleure coopération entre collectivités territoriales et l'Éducation nationale. A la traîne en termes d'équipement et de formation des enseignants, l'école élémentaire devra rattraper son retard avec le financement des communes.

Sur le perron du casino d'Ax-les-Thermes (Ariège), dès potron-minet ce 25 août 2014, les premiers participants des universités d'été de Ludovia ^[1], un rendez-vous incontournable du numérique éducatif, partagent, interloqués, la nouvelle de la démission du ministre de l'Éducation nationale et de celui de l'Économie, du Redressement productif, et du Numérique. En effet, le « plan école numérique » concocté depuis plusieurs semaines par le binôme médiatique que constituait Benoît Hamon et Arnaud Montebourg allait être rendu public le 10 septembre. Les modalités financières dont bénéficieraient les collectivités locales et les entreprises de la filière du numérique éducatif devaient être enfin connues.

En attendant que leurs successeurs reprennent en main le dossier, le président de la République a choisi le jour de la rentrée des classes pour rassurer tous les acteurs : « j'ai décidé de lancer, un grand plan numérique pour l'Éducation nationale. La ministre en est chargée, mais ce sera un travail interministériel car il y a aussi des responsabilités qui sont celles de la secrétaire d'Etat sur le Numérique, comme du ministre de l'Économie », déclarait ^[2] François Hollande le 2 septembre lors de l'inauguration du collège Louise Michel de Clichy sous-Bois (93). Une annonce réaffirmée ^[3] le 18 septembre.

Un jalon de la réforme "Peillon" - Ce « grand plan numérique » est dans les faits une nouvelle étape de l'application de la réforme pour la refondation de l'école portée par Vincent Peillon, alors ministre de l'Éducation nationale, qui déclarait en décembre 2012 : « Ma conviction est que cette refondation ne pourra se réaliser sans faire entrer l'École dans l'ère du numérique. »

La loi du 8 juillet 2013 ^[4] levait enfin les ambiguïtés sur le partage des dépenses liées aux technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement (TICE) :

- aux collectivités territoriales l'achat des équipements, logiciels, des abonnements Internet et les services de maintenance,
- à l'Éducation nationale la formation des enseignants au numérique dans leur pratique pédagogique.

Autre pierre angulaire de la loi : la création d'un service public du numérique éducatif qui a donné naissance en février 2014 à la Direction du Numérique pour l'Éducation ^[5] (DNE).

« Il y a un véritable changement de posture à l'Éducation nationale, nous nous engageons vers une coopération plus poussée avec les collectivités territoriales. Au niveau national, avec les représentants des associations d'élus. Et au niveau territorial : dans chaque académie, d'ici la fin de l'année, chacune devra avoir défini une gouvernance conjointe avec les collectivités par le biais de conventions », déclarait Jean-Yves Capul, adjoint de la directrice de la DNE, lors de la conférence d'ouverture des universités d'été de Ludovia.

L'État-Major s'organise – Et d'ajouter : « Nous sommes les bras armés pour que ça avance, pour que chaque

délégué académique numérique mobilise les inspecteurs de l'Éducation nationale. Il ne faut plus reproduire des cas comme celui de la Corrèze, où le département décide d'acheter des tablettes numérique sans concertation avec l'académie pour l'accompagnement des professeurs. » (Une décision du président du conseil général à l'époque, François Hollande, ndlr).

Cette structuration était attendue : « C'est un effort notable qui va dans le bon sens car la prise en conscience est collective. L'Éducation nationale doit trouver non seulement des synergies avec les collectivités, mais aussi avec le tissu industriel, pour ne pas subir la domination des GAFSA⁽¹⁾ [6] », note Simon Fau, expert auprès du comité exécutif des Investissements d'avenir pour la e-Education, et co-auteur de l'ouvrage « Le numérique, une chance pour l'école »⁽²⁾ [7].

Pour l'heure, la mise en ordre de marche de ce pilotage a été parasitée par l'épineux chantier de la réforme des rythmes scolaires qui a accaparé les élus et services éducation des communes. « Les coûts de la réforme des rythmes scolaires ont mis un frein au déploiement du numérique envisagé en 2014-2015 », comme le souligne l'étude [8] sur la politique des collectivités locales en matière de numérique éducatif menée par Ludomag avec l'aide de l' [9] de l'ADF [10] et de l'Association nationale des directeurs de l'éducation des villes de France (ANDEV) [11].

« Nous observons une lassitude à financer des expérimentations depuis plusieurs années. Les collectivités souhaitent aujourd'hui être sollicitées pour investir pour la généralisation des usages du numérique », relève Eric Fourcaud, chef de projet de Ludovia pour le comité d'expansion de l'Ariège, qui présentait les résultats de cette étude.

La « vraie » naissance du cartable numérique en 2016 ? - Si la révolution des usages pédagogiques par le numérique n'a pas encore eu lieu au sein de l'école élémentaire, la rentrée 2016-2017 devrait marquer un tournant.

D'ici là, cette période sera consacrée à revoir de fonds en comble, sous le prisme du numérique, le socle des programmes des apprentissages fondamentaux du premier degré.

Aux incontournables « lire , écrire, compter » s'ajoutera l'emblématique « coder » assuré de manière transitoire pour le moment par la bonne volonté des collectivités [12] : Et, prévient Jean-Yves Capul, « nous avons deux ans pour redéfinir le socle des programmes et former les professeurs des écoles. Nous sommes donc en ordre de bataille pour diffuser massivement, dès 2016, les nouveaux programmes sous format numérique ».

Le 2 septembre 2016, sera-t-il le premier jour du reste de la vie scolaire numérique des écoliers de France ?

DOSSIER : Décoder les enjeux du numérique à l'école

Dossier publié à l'adresse <http://www.lagazettedescommunes.com/317808/ecole-numerique-dabord-acquerir-les-fondamentaux/>

EDUCATION

Ecole numérique : d'abord acquérir les fondamentaux

Sophie Maréchal | Dossiers d'actualité | France | Publié le 23/01/2015

Alors qu'un plan d'équipement généralisé en tablettes numériques des collégiens se profile pour la rentrée 2016, l'Etat a mis en jachère le plan destiné à l'école primaire pourtant sous-équipée en terme de numérique éducatif. Le président de la République a décidé de reprendre en main le « grand plan numérique pour l'école » en demandant à sa ministre de l'Education Nationale d'ouvrir une concertation dans la lignée de la concertation nationale sur le numérique.

numérique à l'école [1]

Depuis la rentrée des classes 2014, semaine après semaine, le plan « tablette numérique pour tous » [2] attendu par les éditeurs et constructeurs de la filière du numérique éducatif française fait figure de serpent de mer. Déjà réduit à la distribution de tablettes numériques pour les élèves des classes de 5ème à la rentrée 2016, le volet d'équipement de l'école primaire était attendu fin novembre 2014. "Nous avons obtenu le report de trois mois du plan numérique pour l'école", se félicitait Benoît Thiéulin, président du Conseil National du numérique, en novembre dernier, alors qu'il présentait au Congrès des maires, la concertation nationale sur le numérique [3]. lancée, elle, avec le premier ministre le 4 octobre 2014.

Associer les enseignants et les collectivités territoriales

Le chantier titanesque du numérique éducatif initié depuis décembre 2012 [4] prend donc une nouvelle tournure avec l'ouverture, le 20 janvier, d'une concertation avec les acteurs de la communauté éducative, les collectivités territoriales, des associations de parents d'élèves et des partenaires économiques. Elle se concrétise par l'ouverture d'un site web dédié [5] qui recueillera les contributions jusqu'au 9 mars 2015. Les délégués académiques au numérique et les recteurs organiseront en parallèle des réunions d'information pour présenter les expérimentations des écoles de leur territoire.

Cette connotation participative, inspirée au président de la République et à sa ministre de l'Education Nationale par le président du Conseil nationale du numérique (CNN) tranche avec le modèle « top down » qui a prévalu jusqu'à présent dans les plans d'équipements des écoles publiques. Et aborde enfin le sujet par le bon bout : avant d'équiper les élèves en matériels, que peut-on utiliser ? et pour quoi faire ?

L'argumentaire repose sur les conclusions et les propositions du rapport « Jules Ferry 3.0 » : Bâtir une école créative et juste dans un monde numérique [6] publié le 3 octobre, la veille du lancement de la concertation nationale sur le numérique. Une publication réalisée en coulisse, le CNN s'étant auto-saisi de la réflexion sur le thème « l'éducation dans une société numérique ».

"Il faut en finir avec les millions dépensés pour équiper les élèves d'ordinateurs qui sont déjà dépassés une fois le marché conclu, confie Pascale Luciani-Boyer, conseillère municipale à Saint-Maur-des-fossés et membre du collège collectivités du CNN et de la commission numérique de l'Association des maires d'Île-de-France. Notre enjeu n'est pas celui d'équiper en tableau numérique interactif ou en tablettes tactiles les classes. Il ne faut pas se tromper de combat : nous devons donner aux enseignants les moyens de changer de modèle".

Ce rapport lance, entre autre, le défi de la co-construction d'un nouveau modèle par les enseignants eux-mêmes aux côtés des acteurs publics locaux et économiques.

Mais les calendriers de ces concertations devront néanmoins s'harmoniser car la thématique "éducation et formation des citoyens de la société numérique" [7] a déjà reçu 137 contributions sur la plate-forme du CNN dont plusieurs d'entre elles abordent la question sous l'angle du rôle de l'école.

Connexion des écoles pour revitaliser la pédagogie

Avant même d'envisager le déploiement généralisé de tableaux blancs numériques ou de tablettes tactiles, la pierre angulaire d'un renouveau pédagogique sera la connexion de l'école, des enseignants et des élèves.

Le retard le plus emblématique est en effet celui des connexions des écoles à Internet. Les connexions très bas débit des écoles élémentaires ont pour conséquence une faible utilisation d'Internet dans les pratiques pédagogiques en classe.

Connexion des écoles : le grand retard

- 62,1% des écoles élémentaires publiques disposent d'un débit de connexion compris entre 512 kb et 2MB. Seules près de 26 % ont des débits supérieurs à 2 MB ;
- 12% des écoles élémentaires ne sont toujours pas connectées à Internet ;
- 93% des écoles élémentaires n'utilisent pas de ressources éditoriales pédagogiques en ligne. Les contenus numériques utilisés sont donc pour la plupart sur CD-Rom. (source Education Nationale [8])

Tous les établissements scolaires (dont 52 000 écoles primaires ou élémentaires) devront être raccordés à la fibre optique, une priorité dans le cadre du Plan France Très Haut Débit. Une subvention sera en outre attribuée aux 8 000 écoles primaires ou élémentaires trop éloignées des réseaux FTTH, si elles sont éligibles à des offres alternatives (sans fil ou satellitaire) d'au moins 30 Mbits.

De fait, la connexion des classes n'est pas toujours une priorité dans les communes, qui hésitent encore à contracter des abonnements pour une école entière ou les réservent aux enseignants qui démontrent la nécessité d'une connexion à Internet dans leur projet pédagogique.

Retard d'équipement à l'école primaire

Ainsi note-t-on dans l'enquête sur les TICE de l'Education Nationale [9] qu'à la rentrée 2014, dans le second degré, 5 élèves se partagent le même ordinateur dans les collèges. Ce taux chute dans le premier degré à 9 élèves par ordinateur. En revanche le taux remonte à 5,5 dans les 5974 écoles ayant bénéficié du plan « Ecole Numérique Rurale ».

Toutefois ce parc d'ordinateurs est vieillissant. Si l'on ne compte que les ordinateurs de moins de 5 ans, le paysage s'assombrit. L'on dénombre alors 17 élèves en élémentaire par ordinateur, contre 8,5 pour les classes du plan Ecole Numérique Rural (plan lancé en mars 2009).

Les vidéoprojecteurs interactifs (VPI) et les tableaux numériques interactifs (TNI) ou tableau blancs interactif (TBI) ont, eux, fait leur entrée dans les classes de collèges d'une manière significative. Avec respectivement 41 de ces dispositifs interactif pour 1000 élèves dans les collèges pour 14, 5 pour 1000 élèves en élémentaire et 4 pour 1000 élèves en maternelle, le taux d'équipement est plus important pour les écoles numériques rurales qui bénéficient de près de 22 de ces dispositifs pour 1000 élèves.

Le premier chantier est donc bien là : avant d'évoquer les nouvelles pédagogies permises par le numérique, il faudra se donner les moyens de les utiliser.

La dynamique d'équipement est déjà lancée dans les collèges

L'engagement du président de la République d'équiper d'une tablette numérique les élèves de classes de 5ème dès la rentrée 2016 pourrait être tenue puisque les conseils généraux sont engagés dans une dynamique d'équipements et de raccordement Très Haut Débit des établissements du second degré.

Ils consacrent déjà 257 millions d'euros par an au numérique dans les collèges selon l'Assemblée des départements de France [10]. L'équipement individuel de l'élève est l'ultime étape que plusieurs départements ont déjà franchie avec les ordinateurs portables dès 2001 (dans les Landes) [11] ou avec des tablettes numériques depuis 2010 (en Corrèze [12]) ou encore en 2013 avec Ordi60 dans l'Oise [13] ou Ordival dans le Val de Marne. [14] Ou encore l'Opération JET [15] dans le Jura.

Le challenge à relever pour les conseil généraux est donc de distribuer, en deux ans, près de 800 000 tablettes si l'on ne considère que la population des élèves de classe de 5ème [16]. Un déploiement conséquent puisqu'à titre de comparaison, à la rentrée 2014, l'Education Nationale recensait 115 000 tablettes numériques [17] pour l'ensemble de la population scolaire (lycée, collège, écoles). Il reste donc une certaine marge de progression pour un déploiement massif de tablettes aux 11,6 millions d'élèves scolarisés en France !

DOSSIER : Décoder les enjeux du numérique à l'école

Dossier publié à l'adresse <http://www.lagazettedescommunes.com/143434/ecole-numerique-une-volonte-de-partenariat-avec-les-collectivites-territoriales/>

ÉDUCATION

Ecole numérique : une volonté de partenariat avec les collectivités territoriales

| France | Publié le 14/12/2012 | Mis à jour le 30/09/2014

Les ministres Vincent Peillon (Education) et Fleur Pellerin (Innovation et économie numérique) ont énoncé les grandes lignes du plan destiné à faire « entrer l'école dans le numérique », jeudi 13 décembre 2012 à la Gaîté-Lyrique à Paris.

Aux dires de Vincent Peillon, le numérique, qui transforme les rapports sociaux et la relation au savoir et donc au pouvoir, constitue « une opportunité de refonder l'école de la République ».

Le ministre de l'Éducation entend donc déployer une « stratégie globale » qui, entre 2013 et 2017, décline des mesures en direction de plusieurs publics.

En direction des collectivités :

- Les articles 13, 14 et 15 de la loi de programmation et de refondation ^[1] entendent clarifier la répartition des compétences entre l'Éducation nationale et les collectivités.
- Le ministre de l'Éducation souhaite impulser une nouvelle gouvernance avec l'ensemble de la communauté éducative, au moyen d'un nouveau « conseil supérieur du numérique », chargé de coordonner le plan et d'un « conseil au numérique éducatif », destiné à organiser le dialogue et la coopération entre tous les acteurs.
- De concert avec l'Union des groupements d'achat public (Ugap), le ministère de l'Éducation élabore une offre globale d'équipement et de prestation (maintenance), destinée aux écoles primaires, permettant la passation de marchés publics accessibles.
- A terme, toutes les communes, y compris rurales, doivent être équipées en très haut débit. Le chantier repose sur une convention entre les collectivités, l'État et la Caisse des dépôts, en cours de rédaction.
- Est prévue l'élaboration d'une solution d'« ENT clé en main » pour le premier degré, d'ici 2014, pour encourager la diffusion dans le primaire.

En direction des élèves :

- Dès le 15 janvier 2013, un service d'orientation en ligne en direction des décrocheurs sera ouvert.
- Un service interactif d'accompagnement à l'apprentissage de la lecture en CP sera lancé le même mois, un autre dédié à l'anglais.
- 30 000 élèves de 6^e de zone d'éducation prioritaire bénéficieront d'un accompagnement personnalisé en maths, français et anglais à compter de septembre 2013.
- Une web tv diffusera des contenus élaborés par des lycéens dès septembre 2013.
- Des contenus pédagogiques gratuits en ligne sont attendus, histoire de reconquérir une mission de service public éducatif mise à mal sur le web par la concurrence anglo-saxonne, etc.

En direction des enseignants :

- Dès la fin 2013, est prévue la mise en place d'une formation des enseignants aux outils numériques, point noir empêchant la diffusion de l'informatique et des TIC au sein des établissements jusqu'à présent maintes fois décrié.
L'Éducation nationale vise la formation continue de 150 000 des 900 000 enseignants.
- A partir de 2017 sera mise en place une offre de contenus facilitant les apprentissages.

- Les enseignants innovants sont invités à devenir les moteurs de la stratégie.

En direction des parents :

- Dès 2013, l'inscription en lycée sera dématérialisée.
- D'ici à la fin 2014, chaque école devrait être dotée de son propre site web, destiné à renseigner les parents sur la vie de l'établissement.

La présentation interministérielle a été précédée d'un débat entre un panel d'interlocuteurs du monde de l'édition de logiciel, de l'éducation nationale et des collectivités territoriales.

« Nous avons besoin d'un projet éducatif en lien avec le projet de société, qui vise une meilleure réussite de nos enfants, y compris de ceux issus des milieux les plus populaires. Nous pouvons nous appuyer sur cette révolution informationnelle en cours et les collectivités peuvent accompagner cette ambition, dans laquelle nous nous reconnaissons », a avancé Henriette Zoughébi, vice-présidente de l'Île-de-France.

Première région à avoir réussi, en 2009, le raccordement total en haut débit, l'Auvergne s'engage désormais dans une maîtrise d'ouvrage régional visant le très haut débit : « A terme, toutes les écoles primaires seront couvertes, y compris s'il faut que nous assumions des dispositifs satellites intermédiaires. Car sans infrastructures, pas d'usages ! Le problème ne se pose pas en ville, où le réseau de fibre optique est dense. Mais chez nous, si le service public n'amène pas les infrastructures, nous aboutissons à une fracture territoriale », a martelé René Souchon, président de l'Auvergne.

Séminaire gouvernemental en février - Le plan d'action du ministère de l'Éducation pour faire entrer l'école dans l'ère du numérique fera l'objet d'une présentation au séminaire gouvernemental de février 2013.

Depuis les années 1970, le ministère totalise pas moins de 16 plans consacrés à l'informatique, aux TIC et au numérique dans l'école. Et pourtant, la France accuse un retard manifeste.

10 millions d'euros - En dépit d'un diagnostic partagé par les acteurs et d'une stratégie exhaustive, les résultats seront-ils au rendez-vous ? La démarche annoncée par Vincent Peillon ne dispose, d'ores et déjà, que de 10 millions d'euros, là où le seul plan École numérique rurale en a consommé 60.

Vincent Peillon donne désormais rendez-vous en juin 2013, pour dresser le premier bilan de sa stratégie.

REFERENCES

Le dossier de presse du ministère

DOSSIER : Décoder les enjeux du numérique à l'école

Dossier publié à l'adresse <http://www.lagazettedescommunes.com/394626/ecole-numerique-les-questions-a-se-poser-avant-dinvestir/>

EDUCATION NUMÉRIQUE

Ecole numérique : les questions à se poser avant d'investir

Sophie Maréchal | Dossiers d'actualité | France | Publié le 16/09/2015

Les différentes vagues d'équipement numérique des écoles permettent de dégager des principes afin de bien choisir le matériel et les logiciels, en lien avec les académies. 5 questions à se poser, et témoignages de communes.



[1]

Alors que l'Education nationale veut développer de nouveaux usages grâce au numérique, un chantier se profile pour les communes : faire évoluer les équipements existants ou en acquérir de nouveaux. Mais comment concilier cet objectif avec la réalité du terrain ? Les enseignants, dont le métier est appelé à évoluer, ne seront pas prescripteurs d'usages qu'ils ne maîtrisent pas encore. Tour d'horizon des arbitrages à opérer avant de se lancer.

1/ Fermer la salle informatique ?

La salle informatique est le symbole de l'informatisation des écoles françaises du début des années 2000. Son équipement, d'abord hétéroclite, a progressivement été repris en main par les services informatiques des mairies pour assurer la mise en réseau et la connexion à internet. Ces salles sont encore utiles dans les écoles où des enseignants supplémentaires peuvent encadrer de petits groupes d'élèves. Quand elles sont sous-utilisées, la question de leur fermeture se pose.

Celle-ci coïncide, dans les communes en croissance démographique, avec la nécessité de récupérer des locaux. C'est le cas à Villeneuve-Saint-Georges (33 000 hab., Val-de-Marne) : « Nous avons choisi d'acquérir des classes mobiles composées d'une valise de douze tablettes, d'une borne wifi et d'un ordinateur portable, qui seront disponibles à chaque étage », indique David Donizeau, chargé du développement du numérique éducatif. Pour assurer la transition vers des équipements mobiles encouragée par l'Education nationale, le directeur informatique de Bezons, Christophe Lhardy, renouvelle l'équipement des salles avec des ordinateurs portables attachés à l'aide de cadenas.

2/ Tablette pour l'élève ou tableau pour l'enseignant?

« Autant les enseignants étaient enthousiastes lorsque nous avons installé des tableaux numériques interactifs [TNI], autant ils étaient réticents à l'arrivée des tablettes », confie Eric Kerrouche, président de la communauté de communes Marenne Adour côte sud. Le TNI, le vidéoprojecteur interactif (VPI) et l'écran interactif font entrer l'enseignant dans un modèle de travail collaboratif où il partage les ressources qu'il crée pour ses cours. Ils ont

un impact sur les stratégies pédagogiques, mais ne modifient pas la position de l'enseignant.

A l'inverse, avec un outil individuel pour chaque élève, le professionnel perd la main. Il doit appréhender une nouvelle manière d'enseigner. « Le plan numérique des écoles d'une commune ne se résume pas à équiper les enseignants selon leurs besoins. Il doit définir quel projet global la commune souhaite lancer pour assurer sa mission éducative », souligne Marie-France Bodiguian, consultante en assistance à maîtrise d'ouvrage du cabinet AMO-TICE.

Préconisations pour l'équipement mobile

Dans le cadre de la préfiguration du plan numérique lancé à la rentrée 2015 dans 300 collèges et 300 écoles des réseaux d'éducation prioritaire, l'Education nationale définit un cahier des charges pour l'équipement numérique mobile des établissements scolaires : Cadre de référence pour l'accès aux ressources pédagogiques via un équipement mobile [2]

3/ L'ENT, outil scolaire ou de continuité éducative ?

Si les espaces numériques de travail, ces environnements sécurisés accessibles à des publics identifiés, ont été largement déployés dans le second degré, ils sont peu présents dans le premier. « L'ENT est encore perçu comme un outil de gestion scolaire alors qu'il a un réel intérêt pour initier des pédagogies différenciées et pourrait devenir un outil de la continuité éducative », note Marie-France Bodiguian. Le choix d'un ENT se fait avec les délégations académiques au numérique. Selon l'éditeur retenu, un abonnement compris entre 2 et 7 euros par an et par élève sera facturé à la commune.

« Une mairie n'est pas sûre du retour sur investissement si les enseignants l'utilisent uniquement pour la fonction cahier de texte, reconnaît Erik Le Moal, directeur d'une école de 14 classes à Lézignan-Corbières [10 900 hab., Aude]. Nous avons choisi un ENT libre sur lequel cinq classes déposent des documents pour que les élèves consolident à la maison les apprentissages effectués en classe. Mais la mairie reste prudente dans sa manière d'investir un espace où elle pourrait donner des informations extrascolaires. » Sans le soutien de l'inspection académique, une commune aura du mal à utiliser l'ENT en vue d'établir un lien avec les familles pour les activités périscolaires ou de mettre à disposition des logiciels éducatifs qu'elle financerait pour le soutien scolaire.

4/ Connecter chaque classe ?

Si la connexion de l'école est un passage obligé, celle de chaque classe reste à débattre. « Les terminaux mobiles favorisent l'utilisation de l'ENT, mais nous constatons un frein au développement des usages dans les communes qui ont un accès ADSL insuffisant, signale Guy Tilmont, responsable informatique de la communauté de communes Macs. Les communes ne sont pas prêtes à payer 2 000 euros par mois pour une connexion ADSL de 100 Mbits, quand les abonnements grand public coûtent 30 euros. » Et certaines communes qui ont pourtant déjà câblé toutes les classes conditionnent l'accès à internet à la présentation d'un projet par l'enseignant.

Par ailleurs, le choix de tablettes ou d'ordinateurs portables pour les élèves soulève inévitablement la question de l'exposition aux ondes. « C'est un faux problème, car on peut avoir un usage raisonné des bornes wifi, en les allumant exclusivement le temps d'une séquence pédagogique. Il existe aussi la solution technique du "mobile device management" grâce à laquelle on télécharge les applications sur un serveur qui les diffuse ensuite sur les tablettes [puis celles-ci sont utilisées en mode déconnecté, ndr] », conseille Marie-France Bodiguian.

5/ Un équipement neutre et pérenne, c'est possible ?

« En 2012, nous avons opté, avec l'appui des élus, pour une évolution des équipements de l'école vers des solutions libres pour ne plus être pris en otage par l'obsolescence programmée des matériels, toujours plus gourmands en mémoire », explique Philippe Declerc, responsable du service informatique de la communauté de communes du haut-Verdon val d'Allos (6 communes, 2 100 hab., Alpes-de-Haute-Provence). Equiper une école

sans céder aux modes est une gageure. Cette démarche, d'abord éthique, génère pourtant des économies à l'heure où les budgets sont contraints. Elle va donc souvent de pair avec le recyclage des micro-ordinateurs. « Les 56 micro-ordinateurs utilisés pendant quatre ans par les agents territoriaux ont une durée de vie prolongée de quatre ans dans les écoles lorsque l'on installe Ubuntu, un système d'exploitation libre », complète-t-il.

Tous les logiciels utiles à la gestion des équipements de l'école numérique ont une alternative « open source ». Pour les TNI ou les VPI, il s'agit d'Open-Sankoré, qui permettra de conserver les ressources pédagogiques en cas de renouvellement du matériel. Les ENT libres (Eole, projet collectif de l'Education nationale, ou Iconito de l'Adullact) peuvent être inscrits dans le cahier des charges d'un marché de service ⁽¹⁾ ^[3], contrairement aux ENT propriétaires. « La collectivité ne paiera qu'un abonnement de fonctionnement de l'ordre de 2 euros par mois et par élève », indique Alain Garcia, directeur de l'atelier Canopé ⁽²⁾ ^[4] des Alpes-de-Haute-Provence. Enfin, une offre de logiciels éducatifs est développée par des communautés d'enseignants « libristes ».

« Convaincre les enseignants d'utiliser des formats ouverts est difficile »

Christophe Lhardy, directeur informatique à Bezons (28 200 hab., Val-d'Oise)

Bezons a participé à un programme d'équipement des classes mené par le département du Val-d'Oise en 2004. Dès l'arrivée du matériel neuf, j'ai lancé une réflexion sur le logiciel libre. En effet, pourquoi l'école serait-elle l'antichambre des marques ? J'ai mis en place la solution libre AmonEcole, adoptée par l'Education nationale, pour sécuriser et gérer les serveurs de réseaux Internet de nos six salles Informatiques, ce qui a permis un gain de 500 euros par serveur sur le coût des licences. Cependant, concernant les logiciels mis à la disposition des enseignants, je dois mener un travail de conviction pour expliquer les enjeux à long terme de l'utilisation de formats de données normalisés et ouverts plutôt que d'être captif des modèles de données des logiciels vendus par les éditeurs. Je les ai incités à abandonner Word de Microsoft pour Open office, comme nous l'avons fait pour la bureautique de la mairie. Mais j'ai appris à ne plus être dogmatique : il est difficile d'imposer un environnement libre aux enseignants s'ils ont été formés à utiliser un logiciel propriétaire.

Expériences locales

Istres (Bouches-du-Rhône) – 42 900 hab.

Des vidéoprojecteurs tactiles dans les classes de maternelle

« L'académie nous a proposé en 2012 d'expérimenter dans quatre classes l'utilisation d'un tableau numérique interactif, mais le maire a souhaité, dans un souci d'équité, que toutes les classes primaires soient équipées », explique Bruno Zoppis, directeur de l'éducation et de l'enfance de la ville d'Istres. Pour réussir ce pari, il fallait donc choisir un équipement dont la prise en main serait simple pour les 230 enseignants.

Un partenariat avec l'Education nationale est alors engagé dans le cadre du dispositif Dune (Développement des usages numériques à l'école, plan en œuvre entre 2010 et 2012) pour équiper dans une première phase, en 2013, les 117 classes élémentaires des écoles de la ville. Le choix se porte sur un vidéoprojecteur interactif associé à un micro-ordinateur portable. « Le VPI est un outil collectif utile dans les phases d'apprentissage, il est au service des enseignants avant d'être au service des élèves », précise Fabienne Bonnet, inspectrice de l'Education nationale de la circonscription d'Istres.

Les 117 classes élémentaires et les 63 classes maternelles ont été câblées. Istres n'est pas la première ville française à avoir

généralisé ce type d'équipement dans ses écoles. « L'innovation, dans cette circonscription, est le choix d'équiper toutes les classes maternelles d'un vidéoprojecteur tactile. Les élèves qui ne maîtrisent pas encore l'écriture et le maniement des stylets utilisent le doigt pour les menus déroulants », décrit Fabienne Bonnet. Les enseignants ont été formés par le constructeur (Epson) à la maîtrise technique de l'outil et par l'inspectrice sur le plan pédagogique pour faire leurs premiers pas avec ces VPI, installés durant les vacances de printemps 2015. Un plan quinquennal est mis en place pour enrichir les pratiques dans toutes les disciplines. Et Fabienne Bonnet de commenter : « Il faut entretenir la motivation des enseignants, qui est réelle quand on reçoit le matériel mais peut être de courte durée faute d'un accompagnement de fond. »

CC Marenne Adour côte sud (Landes) – 23 communes – 56 400 hab.

Une logistique adaptée à la récupération des tablettes



[5]

Voici deux années scolaires que l'équipe informatique de la communauté de communes Marenne Adour côte sud a mis en place une logistique particulière pour gérer les 2 150 tablettes (iPad 8 pouces) confiées aux élèves du CE2 au CM2 et les 89 micro-ordinateurs de leurs instituteurs. Le processus est rodé : quelques jours après la rentrée, les parents sont invités à se présenter à l'école afin de signer une convention et une charte de bon usage, puis la tablette leur est remise.

« Si les parents indiquent qu'ils ne souhaitent pas que leur enfant rapporte la tablette à la maison, elle est conservée dans un coffret à l'école, où elle sera rechargée pour le lendemain », indique Guy Tilmont, responsable informatique au sein de la mission numérique. Entre 10 et 15 % des parents ont refusé, principalement pour des problèmes d'assurance qui ne couvrait pas les risques hors cadre scolaire. « Nous sommes responsables de l'usage des tablettes tant qu'elles sont utilisées dans le domaine scolaire et périscolaire », précise Guy Tilmont.

Au cours de l'année, ce dispositif mobilise cinq agents pour toutes les écoles de la communauté de communes, mais cinq autres viennent en renfort au début des vacances d'été afin de récupérer les équipements des élèves et des enseignants, selon un planning qui s'échelonne jusqu'au 15 juillet.

« Nous demandons aux parents et aux enseignants de faire des sauvegardes car les tablettes et les ordinateurs sont renouvelés à 100 %. L'an dernier, nous avons procédé nous-mêmes à la réinitialisation du matériel, mais cette année nous avons confié ce travail à un atelier de réinsertion », poursuit le responsable informatique.

Le taux de casse constaté est de 1 à 2 %. « Nous avons acheté des tablettes de bonne qualité, à 300 euros pièce, dotées d'une coque de protection à 30 euros. » Les iPad non restitués sont verrouillés grâce à un serveur qui sécurise leur accès et les

DOSSIER : Décoder les enjeux du numérique à l'école

Dossier publié à l'adresse <http://www.lagazettedescommunes.com/249819/adapter-les-tablettes-tactiles-aux-contraintes-scolaires/>

EDUCATION

Adapter les tablettes tactiles aux contraintes scolaires

Sophie Maréchal | France | Publié le 26/08/2013 | Mis à jour le 30/09/2014

La tablette tactile ouvre de nouveaux champs d'apprentissage par le numérique. Dans la pratique, elle doit s'intégrer à un fonctionnement en mode collectif. Des alternatives françaises vont tenter de gommer les défauts des premiers standards du marché.

À la prochaine rentrée, les 13 000 jeunes Corrèziens scolarisés de la sixième à la troisième arriveront au collège avec une tablette tactile (un iPad d'Apple) dans leur cartable. Premier département français à s'être lancé, dès la rentrée 2010, dans une distribution massive de tablettes, la Corrèze (243 600 hab.) pérennise donc cette opération d'un coût annuel de 1,6 million d'euros. « Nous n'avions pas reconduit l'équipement en PC, initié en 2008, en raison de nombreux problèmes de fiabilité des matériels choisis. La proposition d'équiper les élèves avec des tablettes émanait d'un distributeur français, en réponse à notre appel d'offres, détaille Bernard Roussely, chef de projet "Ordicollège 19". La tablette est un appareil individuel assez complexe à mettre en oeuvre dans une organisation collective, mais elle est plus fiable et a une batterie plus autonome. C'est l'outil adapté pour susciter de nouveaux usages pédagogiques. »

Elèves utilisant des iPad. AFP PHOTO / FRED DUFOUR [1]

Elèves utilisant des iPad. AFP PHOTO / FRED DUFOUR

Toutes les disciplines - La dotation réalisée sur les compétences optionnelles du conseil général de la Corrèze a fait l'objet d'un rapport de l'inspection générale de l'Éducation nationale (IGEN). Celle-ci a tranché : « L'objectif politique de réduction de la fracture numérique [...] est atteint. » La tablette arrive comme premier équipement dans plusieurs familles ou en complément dans les autres. En revanche, le bilan pédagogique est plus mitigé.

Un déploiement d'une telle ampleur ne se fait pas sans quelques ratés. « La prise en main par les enseignants a été inégale en raison du manque d'accompagnement de certaines inspections pédagogiques », précise l'IGEN. À leur décharge, les enseignants n'avaient été dotés de leur tablette qu'après leurs élèves. Des ajustements sont nécessaires pour une meilleure gouvernance de ce plan emblématique.

Ce terminal individuel mobile, sans clavier ni souris, offre une palette d'usages qui intéresse les pédagogues dans toutes les disciplines. La reconnaissance vocale, les fonctions d'enregistrement et d'écoute en font un petit laboratoire de langues portatif. La capture d'images est utilisée dans de nombreuses disciplines pour produire des comptes rendus de visites en sortie scolaire ou d'expériences en classe. En éducation physique et sportive, le visionnage des séances par les élèves permet au professeur de commenter les attitudes à corriger. La tablette offre de nouveaux outils de créativité dans les disciplines artistiques. La lecture et le toucher tactile d'un écran horizontal la rapproche du livre. Elle permet d'associer lecture et écriture, ce qui rend l'outil attractif pour les professeurs de littérature et les documentalistes des collèges et des lycées. « La tablette a des usages dans plusieurs matières en maternelle, mais si l'on monte en âge, elle montre ses limites. Les logiciels plus spécialisés, présents dans les lycées, ne sont pas utilisables sur une tablette. La collectivité qui souhaite équiper des classes ou des élèves doit penser aux usages possibles. Nous ne sommes pas dans un acte de consommation mais bien dans une problématique d'outils au service d'un projet pédagogique », prévient Alain Thillay, chef du bureau des usages numériques et des ressources pédagogiques de la direction générale de l'enseignement scolaire.

Ne pas privilégier une marque.- Les pionniers de la rentrée 2010, comme la Corrèze pour ses collèges et la ville d'Angers (147 570 hab., Maine-et-Loire) pour ses écoles primaires, ont rapidement fait tache d'huile. Les projecteurs ont été braqués sur les tablettes d'Apple pour l'utilisation desquelles les enseignants de ces régions ont été formés, à la suite des dotations initiées par les collectivités. Parallèlement d'autres expérimentations coordonnées dans les académies par des centres régionaux de documentation pédagogique (CRDP) ont été

menées en partenariat avec d'autres acteurs du marché. Les académies de Versailles et d'Amiens ont, par exemple, testé avec l'opérateur de télécommunications Orange, les tablettes Samsung sous Android dans des classes d'école primaire et de collège. « Il était intéressant de tester un système moins fermé que l'iPad qui est difficile à faire communiquer en réseau », explique Thierry Coilhac, directeur « stratégie éducation » chez Orange. Interopérabilité -A Saint-Maur-des-Fossés (74 800 hab., Val-de-Marne), l'équipement en outil numérique des classes a été mené école par école en concertation avec les services « éducation » et « informatique » de la commune, les professeurs et les parents d'élèves. Pour les projets d'école incluant des tablettes tactiles, une condition d'interopérabilité est justement imposée dans l'appel d'offres pour faciliter l'intégration aux autres équipements présents, micro-ordinateurs, tableaux blancs interactifs ou espaces numériques de travail. « Les professeurs choisissent un type de support pas une marque, indique Pascale Luciani-Boyer, adjointe au maire, chargée de l'éducation. Mais nous avons accepté une dérogation en école maternelle car l'offre de logiciels éducatifs est plus riche sur la plateforme d'Apple. »

Les trois principaux types de tablettes en vente dans le commerce (iPad d'Apple, Android et Surface de Microsoft) présentent leurs propres atouts et contraintes. Mais tous posent le problème d'acquisition et de distribution des applications. « L'intérêt pour la tablette est justifié mais le modèle de déploiement n'est pas achevé, observe Gérard Puimatto, directeur adjoint du CRDP de l'académie d'Aix-Marseille. Chaque tablette a son mode de diffusion d'applications, rarement compatible avec les ressources pédagogiques déjà disponibles. Il va falloir sortir des logiques spécifiques et fermées. » En effet, la préconisation du Premier ministre de privilégier l'utilisation de logiciels libres dans l'administration est mise à mal par les plateformes d'applications spécifiques et payantes comme l'App store ou Google play.

Nouveaux projets - Pour s'affranchir de ces contraintes, d'autres tests sont menés sur des tablettes dédiées à l'éducation. Sept écoles primaires ont testé une ardoise numérique essentiellement axée sur la maîtrise de l'écriture et conçue par le fabricant de stylos Bic. Les espoirs se concentrent particulièrement sur deux autres projets d'entreprises françaises qui viennent de recevoir le soutien financier du programme d'investissements d'avenir : la tablette pour une éducation digitale du Bourguignon Unowhy et Galago de l'Aquitain Stantum. « Il est intéressant d'être associé dès la phase de conception d'un prototype qui doit corriger à la fois les défauts du matériel et de l'environnement logiciel des tablettes grand public », confie Daniel Gillard, inspecteur de l'Education nationale, en Gironde. La direction des services départementaux de l'Education nationale conserve sa neutralité et forme les enseignants à différents modèles, comme l'incontournable Ipad, choisi par la ville de Blanquefort, ou la tablette TED, testée à Pessac dans une école primaire. Elle a, par ailleurs, fait appel au volontariat des enseignants pour la prise en main des 400 premiers prototypes de Galago dans des écoles de Mérignac et de Bordeaux, puis des 2 000 nouveaux exemplaires qui ont complété ces expérimentations, dès cette rentrée. L'objectif est de concevoir une tablette plus résistante à la manipulation par les élèves avec une durée de vie au minimum de cinq ans, fonctionnant sur un système d'exploitation libre et ouvert. Fabriqués en Asie du Sud-Est ou dans l'Hexagone, ces outils nomades pourraient bien devenir le plus petit dénominateur commun de la classe numérique de cette décennie. Le temps serait-il compté pour la salle informatique équipée de micro-ordinateurs fixes conçus au siècle dernier ?

Pour aller plus loin

« Retour des expérimentations tablettes tactiles » [2] sur le portail Eduscol.

Rapport d'évaluation de l'expérience corrézienne par l'inspection générale de l'Education nationale [3]. Site internet : www.ordicollege.cg19.fr [4]

Le satellite au secours des élèves des zones rurales

« Notre débit ADSL n'était pas suffisant pour connecter simultanément seize ordinateurs portables dans la classe, explique Véronique Pelley, enseignante d'une classe à double niveau de l'école publique de Saint-Didier (1 800 hab., Ile-et-Vilaine). Grâce au satellite, je peux enfin faire des exercices sur internet avec mes élèves. » Ce test d'une connexion par satellite a été proposé à treize écoles rurales, choisies par l'Association des maires ruraux de France, dans le cadre de l'opération Connect'écoles, en partenariat avec Eutelsat, Orange et Nordnet. « J'étais sceptique au départ, mais finalement les connexions sont dix fois plus rapides car notre école est en bout de réseau ADSL », reconnaît Bruno Levassor, maire de Theuville (420 hab., Eure-et-Loir). Le plan France très haut-débit désigne comme prioritaire la connexion des écoles primaires. Le satellite sera donc

préconisé comme solution d'attente là où les réseaux fibre optique n'arriveront pas d'ici à 2020. L'abonnement mensuel variera de 25 à 80 euros en fonction des volumes de données nécessaires aux usages de l'école.

Saône-et-Loire • 555 700 hab.

Le « made in France » au service de l'enseignant

La tablette pour une éducation digitale (TED), distribuée à 2 700 collégiens de Saône-et-Loire à la rentrée, est non seulement un outil sur mesure pour les enseignants mais aussi un projet économique pour le département. Unowhy, le fabricant français de cette tablette, s'est illustré en relocalisant son unité de production à Montceau-les-Mines. « Nous avons formé un consortium pour répondre à l'appel à projets "éducation" du programme d'investissements d'avenir (PIA). Nous coconstruisons une tablette dédiée à la pédagogie avec les enseignants, l'académie de Dijon et les éditeurs de ressources numériques », explique avec enthousiasme Bernard Le Floc'h, directeur général adjoint, chargé de l'animation du territoire. Le conseil général soutient ce projet industriel risqué. Une dépense de 6 millions d'euros (dont 2,2 d'aide du PIA) est prévue sur trois ans. Les 120 tablettes utilisées depuis mars 2013 dans deux classes de sixième sont robustes car conçues, à l'origine, pour être consultées dans une cuisine. Le système d'exploitation et les applications scolaires sont développés en logiciel libre. L'anglais et l'histoire-géographie sont les deux premières matières testées par les professeurs. L'apport de la tablette dans les apprentissages sera évalué par l'unité « sciences de l'éducation » de l'université de Poitiers.

Contact

Bernard Le Floc'h, tél. : 03.85.39.76.33.

Darnets (Corrèze) • 350 hab.

L'outil est approprié aux classes multiniveaux

« Les enseignants de nos deux écoles préféraient une mallette de six Ipad plutôt qu'un chariot d'ordinateurs portables, prévu dans le plan Ecole numérique rurale, explique Valentin Cordero, maire de Darnets. Afin d'entrer dans le budget, nous avons choisi un vidéoprojecteur interactif pour chacune des écoles plutôt qu'un tableau numérique spécifique. » Les enseignants qui venaient d'être formés à l'Ipad avaient noté son potentiel concernant l'aide à l'apprentissage de la lecture des élèves dyslexiques. Darnets a porté, en mars 2011, le dossier de candidature du regroupement pédagogique qu'elle partage avec l'école de Soudailles. Ainsi, les 33 élèves, répartis dans deux classes multiniveaux (grande section à CE1 et CE2 à CM2), et leurs deux maîtres ont reçu, à la rentrée 2011, un équipement pour un budget total de 13 125 euros dont 8 995 subventionnés par la préfecture et le conseil général de la Corrèze. Le retour des enseignants est positif. Ils indiquent, dans un compte rendu remis à la mairie : « Les élèves sont très vite autonomes. C'est un outil particulièrement adapté à une classe multiniveaux. En cours, les tablettes ont pris le pas sur les PC. Mais nous continuons à travailler sur les PC qui restent très utilisés dans les familles et qui sont indispensables pour la validation du brevet Informatique Internet. »

Contact

Valentin Cordero, tél. : 05.55.93.15.25.

Adresse de l'article <http://www.lagazettedescommunes.com/440079/le-numerique-nest-pas-une-baguettes-magique-mais-il-peut-aider-a-combattre-lechec-scolaire/>

HENRI DE CASTRIES

« Le numérique n'est pas une baguette magique, mais il peut aider à combattre l'échec scolaire »

Sophie Maréchal | France | Publié le 03/05/2016 | Mis à jour le 04/05/2016

Dans son dernier rapport « Le Numérique pour réussir dès l'école primaire », l'Institut Montaigne donne des conseils aux communes pour utiliser davantage cet outil. Les éclairages de son président, Henri de Castries.



Pourquoi lancer un plaidoyer pour le numérique dès l'école primaire ?

Nous ne disons pas que le numérique est une baguette magique, mais qu'il peut aider à lutter contre l'échec scolaire. L'utilisation intelligente de cet outil comme support pédagogique permet aujourd'hui de résoudre, à des coûts raisonnables, une des racines essentielles de notre échec social, qui repose sur la sortie du système scolaire de près de 20 % d'une classe d'âge sans diplôme. Parmi eux, 80 % avaient déjà des difficultés à la sortie de l'école primaire. Or les études scientifiques que nous avons consultées démontrent que, pour les enfants de 3 à 7 ans, le numérique améliore l'acquisition des savoirs fondamentaux. Si le numérique arrive à l'âge du collège, c'est déjà trop tard.

Que préconisez-vous aux communes qui souhaitent équiper leurs écoles ?

Il faut construire des relations de responsabilité entre les trois parties prenantes : les parents, les enseignants et les municipalités. Il s'agit de définir ce que l'on attend de chacun et d'attirer l'attention sur les risques de dérapage.

Si les parents ne se mobilisent pas, nous ne parviendrons pas à ce que les enfants consacrent une partie des 1 000 heures annuelles qu'ils passent à la maison devant un écran à des activités plus éducatives que celles auxquelles ils s'adonnent. S'il n'y a pas de formation des enseignants, on aura beau avoir formé les parents et

demander aux municipalités de faire un effort d'équipement, ça ne marchera pas non plus. Il faut une volonté de se rassembler sur la gestion d'un projet. Ce n'est pas insurmontable. Nous nous efforçons d'apporter un certain nombre de propositions qui leur permettront de travailler mieux qu'ils ne le font aujourd'hui.

Un projet numérique éducatif efficace à moindre coût est-il possible ?

Nous présentons dans notre rapport des seuils d'équipement qui paraissent accessibles. Nous ne disons pas qu'il faut que chaque enfant ait une tablette dès le premier jour de la rentrée en petite section de maternelle ni que le raccordement à la fibre optique est obligatoire pour commencer un plan numérique éducatif. Avec un minimum de huit tablettes pour trois classes et des logiciels ludoéducatifs, on peut déjà faire énormément de choses. Cela fait une dépense moyenne de 40 euros par élève.

Ne faut-il pas d'abord emporter l'adhésion des enseignants ?

Bien sûr ; en même temps que le maire fait un pas, il faut que, de son côté, l'Education nationale le fasse au travers de son réseau des 1 300 inspecteurs. Il faut impérativement accompagner les enseignants et c'est le rôle des inspecteurs. Former 1 300 personnes à l'échelle d'un pays, c'est tout à fait réalisable.

REFERENCES

Rapport institut Montaigne sur le numérique

CHIFFRES CLES

- **140 000** élèves quittent chaque année le système scolaire sans diplôme ; 80 % d'entre eux étaient déjà en difficulté à l'école élémentaire.
- **35 heures** d'interaction avec l'enseignant seraient nécessaires pour apprendre à lire ; en France, les élèves n'en ont que 20.
- **1 000 heures** par an sont passées par les enfants devant des écrans à la maison et 864 heures à l'école

DOSSIER : Décoder les enjeux du numérique à l'école

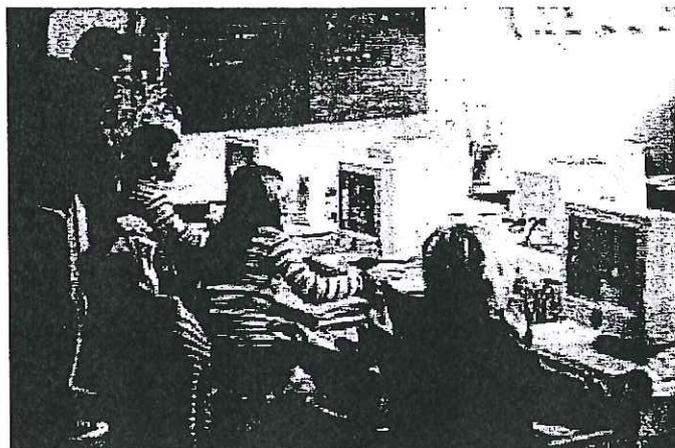
Dossier publié à l'adresse <http://www.lagazettedescommunes.com/128485/developpement-du-numerique-a-lecole-un-rapport-denonce-le-fiasco-du-plan-de-luc-chatel/>

ÉDUCATION

Développement du numérique à l'école : un rapport dénonce le fiasco du plan de Luc Chatel

| A la une | France | Publié le 12/09/2012 | Mis à jour le 30/09/2014

Un rapport de l'Inspection générale de l'éducation nationale sur le suivi du plan de développement des usages du numérique à l'école (plan DUNE) - rendu public jeudi 6 septembre 2012 - conclut à un cuisant échec de ce qui devait être à l'origine « une véritable opportunité de développement de l'école et d'amélioration des résultats des élèves ».



[1]

Aux deux tiers du parcours, aucun des objectifs n'aura été rempli, expliquent les rapporteurs.

Près de deux ans après son lancement, le plan de développement des usages du numérique à l'école (plan DUNE), lancé par Luc Chatel le 25 novembre 2010 alors qu'il était ministre de l'Éducation nationale, est un échec total.

C'est en tout cas les conclusions d'un rapport de l'Inspection générale de l'éducation nationale [2], rendu public le 6 septembre.

Cinq axes prioritaires - La finalité du plan DUNE, d'une durée de trois ans, était d'accélérer de façon significative l'usage pédagogique des outils numériques. Cinq axes prioritaires avaient été définis :

1. faciliter l'accès à des ressources numériques de qualité ;
2. former et accompagner les enseignants à l'usage du numérique ;
3. relancer le partenariat avec les collectivités ;
4. généraliser les espaces numériques de travail (ENT) ;
5. former les élèves à un usage responsable et citoyen des nouvelles technologies de l'information.

Aux deux tiers du parcours, aucun de ces objectifs n'aura été rempli, expliquent les rapporteurs qui dénoncent la lenteur des arbitrages, l'absence d'organisation en mode projet, et la dispersion des responsabilités rendant le pilotage national très chaotique.

Formation à la traîne.- 80 % des financements du plan (16 millions d'euros engagés en 2011 et 2012) ont été mobilisés sur le développement de l'accès aux ressources numériques, qui n'a au final pas donné satisfaction tant

les exigences des éditeurs étaient drastiques.

En ce qui concerne la formation des enseignants, elle ne bénéficie que de 20 % des financements (4 millions d'euros), et peine à se mettre en place. « Beaucoup n'ont pas reçu de formation à l'usage de ces ressources et certains doivent encore être convaincus », souligne le rapport.

Ce qui a constitué un frein majeur dans l'implication des collectivités territoriales, « car leur préoccupation légitime est que les investissements qu'elles consentent dans les matériels, les réseaux, les ENT, se traduisent par une évolution des pratiques pédagogiques », écrivent les rapporteurs.

Par conséquent, aucune des conventions de partenariat pourtant annoncées entre l'Etat, l'ADF et l'ARF n'a finalement été signée, et au niveau local, rares sont les partenariats entre académies et collectivités qui découlent directement du plan DUNE.

Remise en cause des ENT - Mais ce qui est sans doute le plus inquiétant, c'est la remise en question du bien-fondé des ENT par l'Inspection générale, alors qu'ils étaient présentés aux académies comme une condition pour bénéficier des financements du plan.

« L'ENT ralentit les transactions, alourdit les procédures d'identification et de connexion sans apporter de véritable plus-value, la sécurité des connexions pouvant désormais être assurée par d'autres moyens », critique le rapport.

Contrairement aux outils de mobilité, l'ENT « ne favorise pas les pratiques pédagogiques innovantes ». De fait, lorsqu'un ENT existe, il est en général boudé par les enseignants, mais aussi par certains responsables académiques, pour des raisons cette fois moins honorables : « Les ENT étant le plus souvent hébergés sur un serveur géré par une collectivité territoriale, certains responsables académiques s'interrogent sur l'opportunité d'y installer des ressources pédagogiques, craignant de voir la collectivité prendre progressivement la main sur la pédagogie », dévoile le rapport.

Les collectivités qui investissent massivement dans les ENT et leur maintenance apprécieront, ainsi que les contribuables...

REFERENCES

Le rapport sur le "suivi de la mise en oeuvre du plan de développement des usages du numérique à l'école"

Note de synthèse

Adjoint d'éducation – 2016

Exemple de corrigé

Introduction

Faire un état des lieux sur le nombre d'élèves quittant le système scolaire sans diplôme en France et l'apport du numérique pour lutter contre l'échec scolaire.

Plan :

I. Enjeux pédagogiques

Présenter ici les avantages et les inconvénients / difficultés induites en termes pédagogique.

A. Avantages

- En direction des collectivités ;
- En direction des élèves
- En direction des enseignants
- En direction des parents

B. Inconvénients – difficultés rencontrées

- Partenariat avec les collectivités
- Formation des enseignants et adhésion de ces derniers au programme
- Restructuration de l'enseignement, avec la place nouvelle de l'enseignant

II. Enjeux économiques

A. Dépenses

- Equipement non adapté et obsolète
- Connexion réseau
- Formation des enseignants

B. Economies à terme

Coût à terme moins élevé

Conclusion : ouverture sur le risque santé.

CONCOURS EXTERNE OUVERT LE 21 MAI 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE NEUF
ADJOINTS D'EDUCATION DU CADRE DES PERSONNELS D'EDUCATION ET DE
SURVEILLANCE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

-----«»-----

EPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSION : AJIE

DUREE : 1 HEURE

COEF : 1

TRADUISEZ LE TEXTE CI-DESSOUS EN FRANÇAIS

SUJET

KO

« Ko », wè, na dō kââ vèki rha kâmōō dō névâ. Na pidèxâ rai nô né mōfu mâ nô né pèii mé.

Ko, wè, na pâfi ki yè tù xi-e xè kafō-ré rèi afe kufu xé-ré mâ vi na ka rhédè rō bōfi ékafaé. Ka aafi gèré yè yatâri vè udâ rha kâmōō, wè nè yè da viru tēē na ko-é. Ko, [...], wè na pâfi rō pwafa-é ki yè vi na ka pâfâ nékwêêfê dèxâ kâmōō, wi tōōwè na ki vi na ka cuupâfâ, wi tōōwè bafee, na ki vi na yōvèmi rha kâmōō. Na ki cê bafa na rha kâmōō ka waa rha kââ ka yaané nè yè bōfi êfê : « Aiiiva ! Na ûfû ka waa na kō rèi afe kufu xi-nyâ... Na bōfi wè ôfō tēē ! »

Rha kâmōō ka peii wè na wê tōa yèri vè yafi mōfō xi-e wè, na wê tù na ko-é na ka mèyè rha kaa vi ûyû. Gèré bōfi yè tuupiri ko, baayêfi ki yè tù xi-e, gèré bōfi kâwîi pâfâ nébōō kafō kâmōō ka pèii. Gèré nââ bafee pèè jé rō kîi kâmōō ka pèii cèki cee rō-i na ko, na ki bafi ôrō tù.

Na ki pèii mé na kâmō-ré, gèré bōfi yéé, wè, nè yè pâ mi tēē na ko na ka mèyè kaa tōō xi-e, rō rha kafō kâmōō ka mōfu. Aè na ki da pwayèfi-e, nè yè bōfi vi na ka pè ye i je rō kafō kâmōō ka mé, wè wè da pâfi tēē ki yè tō-i xi-e. Nè yè bōfi a vi na ka ya pâ kefe kâmōō ka mé-ré. [...]

Wi tōōwè na ki Ko, wè nè yè bafi mi tēē wa kamōō ka mé, ré cêfé mwâârui xi-e na pwâfâ kâmōō ré mèyè ki yè rhèè xafa vi kwé xé-fé. Bōfi ko wè na tō rhee, na bōri viru rō néjêfê pa vi kwé. Na bōfi koyo rō xi-e na jaao, mâ paa, na bōfi yayōu-é xafa nérhûfi kâfâ be. Na bōfi vi na ka yaluufi-e rō nérhèè.

Na bōfi mi tēē xafa rha pèyaa mâ êfê : « Ô kwâ na ko-é ! »É bōfi tōxafa pèyaa-ré rō mèōwmâ né mwââfō.

Kaa yu xè pèci i Francis Garnung, *Cortes et coutumes canaques au XIXème siècle*, LA LÉGENDE DES MONDES, HARMATTAN

CORRIGÉ

LE KO

Pour le canaque, tout ce qui est vital en l'homme s'appelle « Ko », et jouit d'une grande autonomie en dehors du principe de vie ou de mort.

Ainsi, le Ko peut délaissé le corps durant le sommeil et aller vagabonder ailleurs. Il est interdit de réveiller un homme en sursaut, de peur que le Ko ne soit pas de retour en lui. Le ko, [...] peut aller voler le bien d'autrui, commettre un adultère, tuer quelqu'un. Et quand l'homme est ensuite déclaré coupable, il s'effraie :

« -Peut-être mon Ko l'aura-t-il fait quand je dormais...Et il s'est enfui ! »

Un malade voit sa vitalité diminuer, car le Ko s'est échappé et cherche une tombe. Aussi faut-il le retenir à tout prix en bouchant tous les orifices du corps, et en plaçant des hameçons au nez du malade afin d'accrocher le Ko au moment où il tentera de s'évader. Si le malade succombe, c'est un grand désarroi, car le Ko peut revenir d'un instant à l'autre chercher sa demeure, le corps du vivant ; et ne le retrouvant pas, il ira planter des sagaies dans le cadavre désormais inhabitable, et il frappera les parents. [...]

Ou bien, le Ko se laissera tenter par son cadavre, auprès duquel des hommes en transe essaient le soir de l'attirer par des danses. Alors il se glisse dans le cercle, sous la forme du totem. Le sorcier se jette sur lui, lutte, réussit à l'envelopper dans une étoffe d'écorce, et va le plonger dans la rivière. Puis il revient, tenant une pierre à la main :

« -Voici le Ko du mort, qui s'est pétrifié dans l'eau. »

Et l'on conserve la pierre dans l'entrée de la case.

Extrait de Francis Garnung, « Contes et coutumes canaques au XIXème siècle », La Légende Des Mondes, l'Harmattan

BAREME DE NOTATION (/20)

Le travail de traduction du candidat sera évalué sur 20 points après appréciation des quatre critères :

1. La compréhension globale du texte (/4 pts)
2. La fidélité au texte de la langue de départ (/5pts)
 - a. Sur la forme (/2,5 pts)
 - b. Sur le fond (/2,5 pts)
3. La capacité à reformuler les énoncés du nengone avec des énoncés appropriés en français (/5pts) en sachant :
 - a. Respecter le ton du récit (/2,5 pts)
 - b. Transposer l'implicite du message en nengone (/2,5 pts)
4. L'évaluation de la grammaire et de l'orthographe en français (/6 pts)
 - a. Grammaire (2pts)
 - b. Lexique : savoir utiliser les correspondances lexicales et sémantiques correctes du nengone au français (/2 pts)
 - c. Orthographe (/2 pts)

CONCOURS EXTERNE OUVERT LE 21 MAI 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE NEUF
ADJOINTS D'EDUCATION DU CADRE DES PERSONNELS D'EDUCATION ET DE
SURVEILLANCE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

-----« U »-----

EPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSION : DREHU

DUREE : 1 HEURE

COEF : 1

TRADUISEZ LE TEXTE CI-DESSOUS EN FRANÇAIS

SUJET

« U »

Ame la ewekē ka mel hnine la atr, tre, ene la « U » i angeic. Ngo tha ngōne kō laka « u » la ka hamēne la mel.

Celē hi matre atreine la U tro trije la ngōnetrei ka mekōl troa agō e caïlo. Hmitrōtre troa ahlēne kōtrēne la atre ka mekōle ke kola neēne wanga tha hna canga lōthe hnei « U ». Atreine la « U » ēnō la mo maine fōe i ketre atr, maine ihumuth. Nge maine kola upezōne la ketre, atreine eje troa xēwe treije me hape,

« Ke ma huliwa i Unge nge eni a mekōl. Nge eje hē koïlo ».

E kola kucakuca la wezipo, kola hape kōtre hē la U troa thele hnē troa mekōl.

Celē hi matre troa thunge jēne eje troa lō qa hnine la ngōnetrei. Troa thinge nōjei ulan, nge troa athipe la ca ge ngōne la hna fije ne la wezipo matre jele la « U » e kola thele jēne troa kōtr. E meci hē la atr, tru la xou, ke kola mekune ka hape tro ej a traqa hmaca me lō hnine la ngōnetrei. Ngo e tha ōhne kō, atreine ej troa xalene la ngōnetrei ka mec, me lepe la ketre atr, maine keme me thin ...

Maine pena, tro la U a thele jēne troa lapane la ngōnetrei ka mec, nge tro la itre ngōne hmae a fia kanothe e jidr matre alōne ej qa hnin. Nge tro ej a hane sine la fia. Nge tro la trene drōsinōe a hakuthe ej hnene la maano kupeine sinōe me hetine hnine la hneopegejē. Me traqa hmaca fē la etē me hape :

« Hane hi la U ne la wezipo, a etē hē ».

Nge troa amē la etē cili ezine la elesitr.

Sine trengē ewekē hna cinyihan hnei Francis Garnung « Contes et coutumes canaques au XIX^{ème} siècle », La légende des mondes, l'Harmattan

CORRIGÉ

LE KO

Pour le canaque, tout ce qui est vital en l'homme s'appelle « Ko », et jouit d'une grande autonomie en dehors du principe de vie ou de mort.

Ainsi, le Ko peut délaïsser le corps durant le sommeil et aller vagabonder ailleurs. Il est interdit de réveiller un homme en sursaut, de peur que le Ko ne soit pas de retour en lui. Le ko, [...] peut aller voler le bien d'autrui, commettre un adultère, tuer quelqu'un. Et quand l'homme est ensuite déclaré coupable, il s'effraie :

« -Peut-être mon Ko l'aura-t-il fait quand je dormais...Et il s'est enfui ! »

Un malade voit sa vitalité diminuer, car le Ko s'est échappé et cherche une tombe. Aussi faut-il le retenir à tout prix en bouchant tous les orifices du corps, et en plaçant des hameçons au nez du malade afin d'accrocher le Ko au moment où il tentera de s'évader. Si le malade succombe, c'est un grand désarroi, car le Ko peut revenir d'un instant à l'autre chercher sa demeure, le corps du vivant ; et ne le retrouvant pas, il ira planter des sagaies dans le cadavre désormais inhabitable, et il frappera les parents. [...]

Ou bien, le Ko se laissera tenter par son cadavre, auprès duquel des hommes en transe essaient le soir de l'attirer par des danses. Alors il se glisse dans le cercle, sous la forme du totem. Le sorcier se jette sur lui, lutte, réussit à l'envelopper dans une étoffe d'écorce, et va le plonger dans la rivière. Puis il revient, tenant une pierre à la main :

« -Voici le Ko du mort, qui s'est pétrifié dans l'eau. »

Et l'on conserve la pierre dans l'entrée de la case.

Extrait de Francis Garnung, « Contes et coutumes canaques au XIXème siècle », La Légende Des Mondes, l'Harmattan

BAREME DE NOTATION (/20)

Le travail de traduction du candidat sera évalué sur 20 points après appréciation des quatre critères :

1. La compréhension globale du texte (/4 pts)
2. La fidélité au texte de la langue de départ (/5pts)
 - a. Sur la forme (/2,5 pts)
 - b. Sur le fond (/2,5 pts)
3. La capacité à reformuler les énoncés du nengone avec des énoncés appropriés en français (/5pts) en sachant :
 - a. Respecter le ton du récit (/2,5 pts)
 - b. Transposer l'implicite du message en nengone (/2,5 pts)
4. L'évaluation de la grammaire et de l'orthographe en français (/6 pts)
 - a. Grammaire (2pts)
 - b. Lexique : savoir utiliser les correspondances lexicales et sémantiques correctes du nengone au français (/2 pts)
 - c. Orthographe (/2 pts)

CONCOURS EXTERNE OUVERT LE 21 MAI 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE NEUF
ADJOINTS D'EDUCATION DU CADRE DES PERSONNELS D'EDUCATION ET DE
SURVEILLANCE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

-----«»-----

EPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSION : NENGONE

DUREE : 1 HEURE

COEF : 1

TRADUISEZ LE TEXTE CI-DESSOUS EN FRANÇAIS

SUJET

Ore Uyen

Sei ehna dridri no Kaledronia, ore nidi ace ri ciroi nore ngom, melei ore ci kaione ke buice ko « Uyen ». Ore Uyen thuni co meneng oden, deko ma nidi ace so bone kore co ciroi cange me co tango.

Inomelei, ore Uyen thuni co nuebut'ore hnengom ri ci thaet, ne co lenge co hue guru melui. Wathebo kore co inize kedenon'ore ngom ci thaet, ngei me deko yawe co yewe ri hnengome ni bone kore Uyen. Ore Uyen thuni co hue co kaenon'ore nodei ace nore se ngom, se thuni co kaeno hmenewe ca me kaeno cahman, ne thuni joko co atangoni ngom. Ka ngei ma ci ie ko hnei bon, ore ngom'omelei ci tija ne ci uniat:

« Seseko ngei, ore Uyegu hna rue ore nodei ac'omelei, ri inu ci thaet...Bone me sic ! »

Ngome me uedre ci aelu joko, wen'ore uyeni bone ha sice ne ci there guhne jo ri tapua. Melei co akedini bon, co c'ue bon, ri co puniselu ore nodei wabakuru nore hnengom, ne co ane wagion'ore pied nore uedr, thu loce kore Uyen ri eziene bone ci alane co sic.

Nge'il'ore uedre ma taeto, melei ta thala me hma, wen'ore Uyen thuni co canga yewe yawe jew'ore hnengome ni bon. Ngei ma deko hna yewe jewe, bone co tha caac ri hnengome ni bon ma taeto, ne cedone ri lacele. Thathuniko ke bone co menengon yawe.

Ci yewe ke bone ne ci cori joko ore ete ri wanin :« - Ome kore Uyen nore aetango, hna etelu ri tin. »

Thubenelo, eje ci cumone di ore ete ri ta pa'meico.

Hna yose sere ri gutusi ni Francis Gamung, « Contes et Coutumes canaques au XIXème siècle », La légende des Mondes, l'Harmattan

CORRIGÉ

LE KO

Pour le canaque, tout ce qui est vital en l'homme s'appelle « Ko », et jouit d'une grande autonomie en dehors du principe de vie ou de mort.

Ainsi, le Ko peut délaissé le corps durant le sommeil et aller vagabonder ailleurs. Il est interdit de réveiller un homme en sursaut, de peur que le Ko ne soit pas de retour en lui. Le ko, [...] peut aller voler le bien d'autrui, commettre un adultère, tuer quelqu'un. Et quand l'homme est ensuite déclaré coupable, il s'effraie :

« -Peut-être mon Ko l'aura-t-il fait quand je dormais...Et il s'est enfui ! »

Un malade voit sa vitalité diminuer, car le Ko s'est échappé et cherche une tombe. Aussi faut-il le retenir à tout prix en bouchant tous les orifices du corps, et en plaçant des hameçons au nez du malade afin d'accrocher le Ko au moment où il tentera de s'évader. Si le malade succombe, c'est un grand désarroi, car le Ko peut revenir d'un instant à l'autre chercher sa demeure, le corps du vivant ; et ne le retrouvant pas, il ira planter des sagaies dans le cadavre désormais inhabitable, et il frappera les parents. [...]

Ou bien, le Ko se laissera tenter par son cadavre, auprès duquel des hommes en transe essaient le soir de l'attirer par des danses. Alors il se glisse dans le cercle, sous la forme du totem. Le sorcier se jette sur lui, lutte, réussit à l'envelopper dans une étoffe d'écorce, et va le plonger dans la rivière. Puis il revient, tenant une pierre à la main :

« -Voici le Ko du mort, qui s'est pétrifié dans l'eau. »

Et l'on conserve la pierre dans l'entrée de la case.

Extrait de Francis Garnung, « Contes et coutumes canaques au XIXème siècle », La Légende Des Mondes, l'Harmattan

BAREME DE NOTATION (/20)

Le travail de traduction du candidat sera évalué sur 20 points après appréciation des quatre critères :

1. La compréhension globale du texte (/4 pts)
2. La fidélité au texte de la langue de départ (/5pts)
 - a. Sur la forme (/2,5 pts)
 - b. Sur le fond (/2,5 pts)
3. La capacité à reformuler les énoncés du nengone avec des énoncés appropriés en français (/5pts) en sachant :
 - a. Respecter le ton du récit (/2,5 pts)
 - b. Transposer l'implicite du message en nengone (/2,5 pts)
4. L'évaluation de la grammaire et de l'orthographe en français (/6 pts)
 - a. Grammaire (2pts)
 - b. Lexique : savoir utiliser les correspondances lexicales et sémantiques correctes du nengone au français (/2 pts)
 - c. Orthographe (/2 pts)

CONCOURS EXTERNE OUVERT LE 21 MAI 2016 POUR LE RECRUTEMENT DE NEUF
ADJOINTS D'EDUCATION DU CADRE DES PERSONNELS D'EDUCATION ET DE
SURVEILLANCE DE NOUVELLE-CALEDONIE

-----«»-----

EPREUVE FACULTATIVE D'ADMISSION : PAICI

DUREE : 1 HEURE

COEF : 1

TRADUISEZ LE TEXTE CI-DESSOUS EN FRANÇAIS

SUJET

Nyûâ

Ê nyûâ nâ é kaa wâro nâ jaa pwi âboro duu â nyê pâra âcaari wiênâ jè tûra goro wâro mâ bê.

I nyûâ nâ pâri mâ é naaco i nâiri âboro mâ é tē pâra âcaari. Nyê pwicîri nâ gē pwatēci pwi âboro wiênâ câ é pwēji wâjuwé cōwâ i nyûâ naa nâ nâiri âboro. I nyûâ nâ pâri mâ é pâra nâu mûrâ nâ nêemûrû âboro, pi-tââ mâ cè wâdêrē pwi jè pwi, têtēmwarâ âboro. Â unâ rē téi-é goo â é pwō : « wêrē i nyûâ-ô nâ pwa pwibē unâ go tē puu... â é uru ! »

Pwia maagé nâ é pi-têbêtû baa i nyûâ-ê nâ mûdêrē cè bēmû. Ê kaa nâ wâdé nâ tamôri mâ pimôri jèpa éré goo nâiri âboro, mâ tûu géé pēri pwé naa nâ tûmwîi pwia maagé banâ tē cipa i nyûâ unâ é niimîri pââ nâ cōōbé géé goro i nâiri âboro. Nâ inâ mâ é bê i pwia maagé â nyê dau èpē baa i nyûâ nâ é mē cōwâ nâu mûdêrē i autââ kêê nâ jaa pwi âboro ; â nâ câ é caa pēmârî i autââ kêê â é tō da naa goro i nâiri pwia bê â é caa gé bê naa goo du nyaa mâ caa kêê.[...]

Unâ rē câbu tabéa kârâ i nâiri âboro kê pwia bê naa bērenê tépa âboro â pâri mâ é nyê tō cōwâ naa nâ i nâiri âboro kê pwia bê i pwi nyûâ. Â é mwââ tō naa nâ i câbu tabéa unâ é cèu tēpwû naa goo i tee-é. Ê âgō naa gōō-é pwia pwa wâi, é paa, â é pimôri-ê naa nâ jè imwânô â é boo nâu naa mâ é wâ nibo nâiriwâ. Â nâ é pâra too mē cōwâ nâ é jèè cipa jè atû naa nâ î-ê :

« Wēénî i nyûâ i pwi âboro bê nâ é pâra bê naa nâjawé. »

Â mwââ tōpwō i atû bèèpwiri naa goro goropwârâwâ kârâ i wââo.

Extrait de Francis Garnung, *Cortes et coutumes canaques au XIX ème siècle*, LA LEGENDE
DES MONDES, l'HARMATAN

CORRIGÉ

LE KO

Pour le canaque, tout ce qui est vital en l'homme s'appelle « Ko », et jouit d'une grande autonomie en dehors du principe de vie ou de mort.

Ainsi, le Ko peut délaissé le corps durant le sommeil et aller vagabonder ailleurs. Il est interdit de réveiller un homme en sursaut, de peur que le Ko ne soit pas de retour en lui. Le ko, [...] peut aller voler le bien d'autrui, commettre un adultère, tuer quelqu'un. Et quand l'homme est ensuite déclaré coupable, il s'effraie :

« -Peut-être mon Ko l'aura-t-il fait quand je dormais...Et il s'est enfui ! »

Un malade voit sa vitalité diminuer, car le Ko s'est échappé et cherche une tombe. Aussi faut-il le retenir à tout prix en bouchant tous les orifices du corps, et en plaçant des hameçons au nez du malade afin d'accrocher le Ko au moment où il tentera de s'évader. Si le malade succombe, c'est un grand désarroi, car le Ko peut revenir d'un instant à l'autre chercher sa demeure, le corps du vivant ; et ne le retrouvant pas, il ira planter des sagaies dans le cadavre désormais inhabitable, et il frappera les parents. [...]

Ou bien, le Ko se laissera tenter par son cadavre, auprès duquel des hommes en transe essaient le soir de l'attirer par des danses. Alors il se glisse dans le cercle, sous la forme du totem. Le sorcier se jette sur lui, lutte, réussit à l'envelopper dans une étoffe d'écorce, et va le plonger dans la rivière. Puis il revient, tenant une pierre à la main :

« -Voici le Ko du mort, qui s'est pétrifié dans l'eau. »

Et l'on conserve la pierre dans l'entrée de la case.

Extrait de Francis Garnung, « Contes et coutumes canaques au XIXème siècle », La Légende Des Mondes, l'Harmattan

BAREME DE NOTATION (/20)

Le travail de traduction du candidat sera évalué sur 20 points après appréciation des quatre critères :

1. La compréhension globale du texte (/4 pts)
2. La fidélité au texte de la langue de départ (/5pts)
 - a. Sur la forme (/2,5 pts)
 - b. Sur le fond (/2,5 pts)
3. La capacité à reformuler les énoncés du nengone avec des énoncés appropriés en français (/5pts) en sachant :
 - a. Respecter le ton du récit (/2,5 pts)
 - b. Transposer l'implicite du message en nengone (/2,5 pts)
4. L'évaluation de la grammaire et de l'orthographe en français (/6 pts)
 - a. Grammaire (2pts)
 - b. Lexique : savoir utiliser les correspondances lexicales et sémantiques correctes du nengone au français (/2 pts)
 - c. Orthographe (/2 pts)